

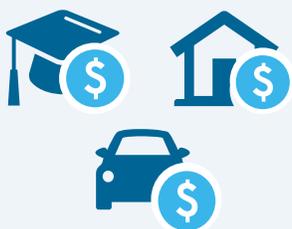


PREMIER DÉPART : STRATÉGIE DE TRANSFERT DE RICHESSE AVEC L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE AVEC PARTICIPATION POUR ENFANTS

Pour les clients et les clientes qui souhaitent aider leurs petits-enfants à démarrer dans la vie et qui ont les moyens de leur fournir une base financière solide afin de les aider à faire les premiers pas vers la sécurité financière

De quelles façons les petits-enfants de vos clients et clientes peuvent-ils bénéficier de l'assurance vie entière avec participation?

Peut-être avez-vous des clients ou des clientes qui sont au stade de leur vie où ils jouissent d'une sécurité financière et envisagent d'aider leurs petits-enfants à commencer à bâtir leur sécurité financière. Une police d'assurance vie entière avec participation en faveur d'un petit-enfant pourrait contribuer à lui fournir les éléments suivants :



Accès à des liquidités : La valeur de rachat s'accumule dans la police au fil du temps. Il est possible d'accéder à cette valeur par l'entremise d'une avance sur la police ou d'un rachat partiel ou complet de la police. Chaque petit-enfant pourra utiliser la valeur de rachat à d'autres fins que pour financer ses études postsecondaires, comme pour fonder une entreprise ou acheter une maison, ce qui n'est pas possible dans le cas d'un régime enregistré d'épargne-études.

Protection à faible coût garantie la vie durant : L'admissibilité à une assurance vie et les primes de la police dépendent de la santé de l'assuré. Lorsqu'un grand-parent souscrit une police d'assurance vie entière en faveur d'un petit-enfant qui est jeune et en santé, il lui offre une protection d'assurance vie la vie durant, à des taux plus favorables que ceux d'une assurance souscrite à l'âge adulte.

Fonctionnement de la stratégie

L'assurance vie entière avec participation est un actif transférable assorti d'avantages fiscaux.



1. Le grand-parent souscrit une police d'assurance vie entière avec participation de l'Empire Vie en faveur de son petit-enfant.



2. Le grand-parent transfère la propriété de la police au petit-enfant lorsque ce dernier atteint l'âge de la majorité, ou plus tard, à la discrétion du grand-parent.



3. Le petit-enfant devient le titulaire de la police et continue d'être l'assuré en vertu de la police.

Avantages pour les clients

- Transfert de la police à l'abri de l'impôt, ce qui signifie qu'aucune incidence fiscale défavorable ne se produit au moment du transfert
- Tout retrait d'une valeur de rachat effectué par le petit-enfant majeur à titre de nouveau titulaire est imposé à son nom, s'il y a lieu
- Possibilité d'offrir une assurance vie permanente à faible coût pour le petit-enfant
- Possibilité que la police soit entièrement libérée du paiement des primes après seulement 8 ans, 10 ans ou 20 ans grâce aux options 8 primes, 10 primes et 20 primes, sans engagement de paiement de primes à long terme

Avantages pour les conseillers

- Possibilité de fournir aux clients et clientes une solution de transfert de richesse intergénérationnelle
- Excellente stratégie de planification pour les clients et clientes qui disposent d'un surplus de liquidités
- Excellent concept à utiliser avec notre stratégie d'assurance vie financée par une rente
- Source d'occasions sur le marché autant pour les personnes plus âgées que pour les plus jeunes
- Fournit aux conseillers l'occasion de bâtir des relations entre les générations et de conserver les actifs

Une stratégie de transfert de richesse!

Un grand-parent peut souscrire une police d'assurance vie entière avec participation en faveur d'un petit-enfant, afin de lui transférer la propriété de celle-ci à sa majorité. C'est un moyen facile et fiscalement avantageux de transférer de la richesse aux générations futures.



Avantages de cette stratégie

- Le transfert de propriété de la police du grand-parent au petit-enfant est à l'abri de l'impôt. Aucun impôt n'est payable au moment du transfert du grand-parent au petit-enfant.
- Puisque les primes sont basées sur l'âge à l'établissement, il est avantageux d'obtenir une police d'assurance vie entière avec participation à faible coût en faveur de la vie d'un petit-enfant lorsqu'il est mineur.
- En tant que titulaire de la police, une fois le transfert effectué, le petit-enfant a accès aux valeurs accumulées par l'entremise d'une avance sur la police ou d'un rachat partiel ou complet de la police.
- Il peut se servir de la valeur de rachat pour financer ses études, fonder une entreprise ou acheter sa première maison. Ce choix lui appartient.
- Les polices d'assurance vie entière avec participation offrent une option de paiement à durée limitée. Cette option permet que la police soit entièrement libérée du paiement des primes en seulement 8 ans, 10 ans ou 20 ans. Le petit-enfant peut bénéficier d'une protection d'assurance vie permanente sans avoir à payer de primes une fois la protection libérée du paiement des primes.
- Si le petit-enfant effectue un retrait imposable après le transfert de propriété de la police en son nom, ce retrait lui sera imposé.
- Le grand-parent peut sélectionner une option de participation sur la police. Cette option utilise les participations déclarées chaque année afin d'augmenter le montant de protection de la police du petit-enfant, sans que ce dernier doive fournir une preuve médicale. Le grand-parent peut aussi ajouter une assurabilité garantie qui assurera à son petit-enfant de pouvoir souscrire une protection d'assurance vie additionnelle, à des moments déterminés, sans preuve d'assurabilité.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston, ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir plus d'information, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS



Communiquez avec votre directeur ou votre directrice de comptes de l'Empire Vie pour obtenir plus de détails.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INS-1259-FR-09/21

